



## INFORMATIONS PRATIQUES

Alcools non compris

## CONFIRMATION DE COMMANDE

Afin de confirmer votre choix de prestation traiteur à la date souhaitée, nous vous demandons de nous transmettre :

- Le devis avec la mention "BON POUR ACCORD"
- Un acompte représentant 30% du montant total.

A réception de ces deux documents votre date sera réservée.

Le nombre de convives est à confirmer 2 semaines avant la date de la réception et servira de base à la facturation.

En cas d'annulation, le chèque d'acompte est définitivement perdu et sera encaissé par nos soins.

Le solde sera à régler maximum une semaine après la prestation.

